



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur – Résolution 08-07-2025

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que le conseil municipal a adopté le 2 juillet 2025 la résolution numéro 08-07-2025.

La résolution numéro 08-07-2025 autorise la demande soumise dans le cadre du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) afin de permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot numéro 2 973 023, localisé en bordure du rang du Bas-de-la-Rivière.

La MRC des Maskoutains a délivré le certificat de conformité à l'égard de cette résolution.

Celle-ci est en vigueur depuis la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Maskoutains et est disponible pour consultation à l'hôtel de Ville, situé au 77, rue Saint-Pierre, à Saint-Pie, durant les heures régulières d'ouverture où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Saint-Pie, ce 24 juillet 2025.

Annick Lafontaine
Greffière